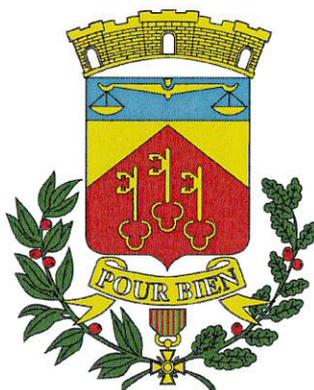


# VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le neuf avril,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 22 mars 2024,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames  
Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne LEFEVBRE, Aline  
SZYMCZAK, et Monsieur Robert UNTERFRANC absents excusés.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance  
Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.  
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente les communications.

• **Motion « MA POSTE, J'Y TIENS » :**

Monsieur le Maire expose que Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Sénatrice du Pas-de-Calais a attiré l'attention de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique quant aux projets de développement du réseau bancaire de La Poste dans le Pas-de-Calais. Il apparaît, en effet, que le réseau d'Avion qui comprend 7 communes dont Fouquières-les-Lens, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt, Billy-Montigny et Avion, pourrait perdre d'ici quelques années jusqu'à 6 postes sur les 17 actuellement existants.

Les premières craintes apparaissent du fait des réorganisations annoncées pour 2025, avec le transfert d'une partie des activités de conseil des agents de la Banque Postale vers les agents de La Poste, sur des temps mutualisés.

Ainsi, il est proposé que les horaires d'activité de la banque soient réduits à des demies-journées. Or, la fréquentation des agences des différentes communes totalise en moyenne 549 passages par jour. A noter que ce chiffre explose lors du versement des allocations sociales au début du mois compte tenu de la précarité des usagers de l'agence bancaire postale.

Il est dès lors difficilement imaginable de maintenir la même qualité de service avec 1/3 d'agents en moins.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- De voter une motion pour le maintien d'un service public bancaire de qualité sur le territoire.
- D'interpeller le Gouvernement afin de connaître ses ambitions vis-à-vis du groupe La Poste.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric HAUTTECOEUR pour compléter le propos :  
*« Effectivement La Poste, entre autres le secteur postal d'Avion, est en pleine restructuration. Il va perdre 6 postes d'agent sur 17, ce qui va impacter fortement 3 communes que sont Fouquières-les-Lens, Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens. C'est une structuration qui devait commencer au mois de juin de cette année mais qui a été repoussée au mois de septembre pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier. Le fonctionnement de La Poste de Loison-sous-Lens sera proposé sur une version différente qu'actuellement.*

*Deux possibilités mais je ne veux pas rentrer dans le vif du sujet aujourd'hui. Des actions vont être menées justement pour le maintien de la Poste de Loison mais aussi de notre service public à travers des pétitions qui parviendront dans le journal communal, avec derrière probablement des journées de manifestation. »*

• **Les décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- ✓ D'attribuer le marché « Entretien des espaces verts de la ville » aux candidats ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution à savoir :
    - ❖ Lot 1 (zone 1 - marché réservé) : Pôle Travail ESAT/EA Schaffner dont le siège social se situe à Grenay (62160) : aux conditions mentionnées dans l'offre et pour un montant de commande limité de 36 000.00 € HT ou 42 756.42 € TTC.
- Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le Lot 1.

- ❖ Lot 2 (zone 2) : JC CONCEPT dont le siège social se situe à Flines lez Raches (59148) : pour le montant d'offre contrôlé de 14 333.00€ HT ou 17 199.60 € TTC (20% TVA).  
Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le Lot 2.
- ❖ Lot 3 : BONNET S.A.S. dont le siège social se situe à Montigny en Gohelle (62640) : pour le montant d'offre contrôlé de 2 400.00 € HT ou 2 880.00 € TTC (20% TVA).  
Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le Lot 3.
- ✓ D'attribuer la marché « Balayage et nettoyage des fils d'eau » au candidat ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution soit la SAS NICOLLIN dont le siège social se situe à Avion (62210) : aux prix unitaires mentionnées dans l'offre et pour un montant de commande limité à 16 000 € HT ou 19 200 € TTC.
- ✓ De représenter la Commune et d'ester en justice auprès de toute juridiction, en demande ou en défense, pour toute action, y compris les éventuelles discussions amiables, concernant les actes de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) remettant en cause la convention fixant les modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire et de désigner Maître Bruno KERN et le cabinet AEDILYS Avocats dont le siège social se situe à Paris (75001) pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.
- ✓ De solliciter de l'État une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) au titre de l'année 2024 au taux maximal pour le déploiement du système de vidéo-protection sur le territoire de la ville de Loison-sous-Lens.
- ✓ D'attribuer la marché « Mission de coordonnateur sécurité et de protection de la santé » au Bureau d'Ingénierie des Hauts-de-France situé à Annœullin (59112) pour le montant d'offre contrôlé de 7 290.00€ HT ou 8 748.00 € TTC (20% TVA).
- ✓ De retenir la Société Brisset Partenaires, Consultants Experts Assurances, dont le siège social se trouve à Lille – 46 rue des Négriers, pour la mise à jour de l'audit et la mission d'assistance à la passation d'un nouveau marché des assurances dans le cadre d'un groupement de commandes entre les villes et CCAS de Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes et Hulluch.  
Les montant de la mission est de 3 050,00 € HT répartis comme suit : 700,00 € à charge du CCAS et 2 350,00 à la charge de la Commune.
- ✓ D'attribuer, pour une durée de 60 mois, le marché de location d'un écran tactile extérieur avec prestations de maintenance pour la diffusion des affichages règlementaires à la société LS Solution dont le siège social se trouve à Cambrai (59 400) – rue Jacques Boutry. Le montant du marché est 16 440,00 € HT soit 19 728,00 € TTC.
- ✓ D'attribuer, pour une durée de 3 ans, le marché « Fournitures scolaires et pédagogiques » à la SARL MEUCLET RICHEZ dont le siège social se trouve à Vitry-en-Artois (62490) – 82 Route de Quiéry pour un montant maximum de 66 000,00 € HT (79 200,00 € TTC)

• **Organisation du temps scolaire :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'aucune demande de modification relative à l'organisation du temps scolaire n'a été notifiée lors des conseils d'écoles tenus en mars dernier.

Par conséquent, les horaires sont reconduits sur 4 jours comme suit :

- L'école Henri Matisse : 8h50/11h50 - 13h50/16h50
- L'école Françoise Dolto : 9h05/12h05 - 14h05/17h05
- L'école Les Marronniers : 8h50/11h50 - 13h50/16h50
- L'école Lino Ventura : 9h00/12h00 - 14h00/17h00

• **Établissement d'un mandat administratif pour le remboursement d'un sinistre rue de l'Abbaye :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de prise en charge des dégâts occasionnés sur son véhicule a été transmise le 15 février dernier par un automobiliste, à la suite d'un passage sur un nid de poule, rue de l'Abbaye.

Que ce nid de poule se trouvant côté Loison-sous-Lens, au droit des Etablissements Leclerc, la responsabilité de la Commune est entièrement engagée.

Que le montant des réparations s'élève à 378,45 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'émettre un mandat administratif d'un montant de 378,45 € au profit de Monsieur Patrick POUCHAIN demeurant à Harnes.

**• Modification de la régie « manifestations culturelles et festives » - signature de la convention de mandat entre la ville de Loison-sous-Lens et Décathlon :**

Monsieur le Maire expose que la Municipalité souhaite développer la notoriété des berges de la Souchez et plus largement du territoire par la création de deux événements sportifs et festifs :

- ❖ La Color Run le samedi 15 juin 2024
- ❖ La Run and Bike le dimanche 8 septembre 2024

Dans ce cadre une participation financière est prévue pour les participants lors de l'inscription.

Afin de faciliter la démarche et de toucher un large public, il est prévu une inscription et un paiement directement en ligne sur une plateforme Décathlon.

La régie Manifestations Culturelles et Festives ne prévoyant pas dans son acte de constitution le paiement en ligne, celle-ci sera modifiée afin d'inclure cette nouvelle modalité de paiement.

Par ailleurs, la ville de Loison-sous-Lens confiant à Décathlon, organisme privé, l'encaissement de recettes relatives au produit des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives ou touristiques, une convention de mandat entre la ville et Décathlon précisant les modalités d'encaissement des recettes et de reversement à la Trésorerie doit être établie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à intervenir avec Décathlon Activités ainsi que toute autre document relatif à cette affaire.

**• Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais – Avis du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais a été approuvé le 27 mars 2014 dans l'objectif de diminuer la concentration de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant.

Si les concentrations en polluants sont en baisse depuis une dizaine d'années et respectent à présents les valeurs limites réglementaires, l'amélioration de la qualité reste un enjeu sanitaire et environnemental majeur.

Les résultats de l'évaluation, après 5 années de mise en œuvre du plan, et l'évolution du contexte en matière de pollution atmosphérique ont invité à engager la révision de ce plan pour prolonger les efforts de diminution de la pollution de fond.

La révision du plan s'est inscrite dans une démarche de concertation associant depuis 2 ans les collectivités ainsi que les acteurs socio-économiques et associatifs du territoire, afin d'élaborer un plan d'action partagé et approprié par l'ensemble des acteurs locaux.

Le projet de plan prévoit 16 actions, couvrant l'ensemble des secteurs émetteurs de polluants présentées dans le tableau ci-dessous :

Deux de ces actions visent à améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois et à atteindre une réduction de 50% des émissions de particules fines issues de la combustion du bois à l'horizon 2030 par rapport à la référence 2020 (obligations introduites par l'article L2226-1 du code l'environnement, dénommé « plan bois »).

Conformément aux articles L222-4 et R222-21 du code de l'environnement, ce projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a été présenté aux CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) du Nord et du Pas-de-Calais les 12 et 14 décembre 2023 et a reçu un avis favorable.

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère est désormais prêt à être soumis à l'avis des organes délibérant des collectivités (Communes, EPCI, Départements, Région).

Considérant les enjeux de santé publique que représente la qualité de l'air et des conséquences en matière sanitaire et environnementale, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable sur le Plan de Protection de l'Atmosphère ainsi que le plan « bois ».

• **Création de postes non permanents d'animateurs :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pallier à l'absence d'adjoints d'animation et compte tenu des besoins du service pour l'encadrement des enfants lors des accueils collectifs de mineurs, les membres de Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

➤ De créer :

- ↳ 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet du 11 mars au 5 juillet 2024
- ↳ 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet du 19 mars au 5 juillet 2024

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'année en cours.

**Monsieur le Maire laisse la parole aux rapporteurs des pôles.**

❖ **Pôle Itinéraires de Vie : jeunesse, coordination projets, et population**

➤ **Domaine scolaire :**

• **Rentrée scolaire 2024 :**

Monsieur GUIDE expose que suite à l'annonce d'une fermeture de classe à l'école Les Marronniers, l'installation d'un dortoir est envisagée.

D'autre part, il précise que les inscriptions en petite section et toute petite section (sous réserve des places disponibles) sont en cours.

• **Remise des chocolats aux enfants des écoles Loisonnaises :**

Monsieur GUIDE annonce que la distribution s'est déroulée le jeudi 28 mars à l'occasion des fêtes de Pâques.

➤ **Domaine jeunesse :**

• **Renouvellement du contrat colonie 2024-2025 :**

Madame Maryline KUCHARSKI, Adjointe au Maire, expose que la Caisse d'Allocations Familiales propose de renouveler le conventionnement des séjours enfants pour 2024 et 2025.

Le contrat actuel est basé sur 45 places financées à 50% par la CAF, l'autre moitié restant à la charge de la Commune.

La CAF sollicite les Communes afin de savoir si elles souhaitent augmenter le nombre de places financées.

Au vu des effectifs du Centre Animation Jeunesse Loisonnais, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- De maintenir à l'identique le nombre de places financées lors du précédent renouvellement, soit 45 places.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le développement des séjours enfants ainsi que tout document relatif à cette affaire.

• **Appel à projet pour les « colos apprenantes » :**

Madame KUCHARSKI expose que le dispositif « colos apprenantes » est reconduit en 2024 avec la poursuite d'un triple objectif :

- ↳ Social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment des milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons,
- ↳ Educatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative,
- ↳ Culturel, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent les valeurs de tolérance et de laïcité.

Le montant de la subvention s'élève à 100€ par enfant/jeune avec un minimum de 4 nuitées soit 400€, et dans la limite de 8 nuitées soit 800€.

Le dossier de demande de subvention est en cours d'élaboration par le service jeunesse.  
Cette subvention viendra en complément du contrat colonie pour le séjour d'été du CAJ et pour le séjour camping proposé en août aux enfants des accueils collectifs de mineurs élémentaires.

• **Appel à projet « Fonds publics et Territoires - Axe jeunesse » :**

Madame KUCHARSKI expose que le Fonds Publics et Territoires (FPT) financé par la Caisse d'Allocations Familiales contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales.

L'un des axes proposés pour la réalisation des projets est « l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ».

Cette aide financière permettrait de renforcer les équipes d'animation afin d'accueillir dans des conditions d'encadrement optimales les enfants bénéficiant de l'Aide d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) pendant les accueils collectifs de mineurs des différentes vacances.

Cette subvention est limitée à 8 000.00 € suivant le nombre d'enfants accueillis et le nombre de personnels (en équivalent temps plein).

Actuellement, dans les structures Loisonnaises, 17 enfants bénéficient de l'AEEH. De plus, certains enfants fréquentant nos structures ont un suivi AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) sans percevoir cette allocation.

Le dossier de demande de subvention est en cours de finalisation.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable au projet « l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ».
- D'autoriser Monsieur le Maire de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour l'octroi d'une subvention limitée à 8 000.00 € suivant le nombre d'enfants accueillis et le nombre de personnels (en équivalent temps plein).

❖ **Pôle Cadre de Vie : travaux & sécurité des biens et des personnes**

✚ **Composition des membres du Comité de Gestion du Fonds de Travaux Urbains :**

Monsieur Jacky LELONG, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a signé en 2015 avec l'Etat, la Région, le Contrat de Ville qui s'articule autour de 4 piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique et l'emploi
- L'égalité des chances

Qu'à ce titre, différents enjeux pour la ville de Loison-sous-Lens ont été ciblés notamment autour de la lutte contre l'isolement, le lien et l'accompagnement social, les situations de précarité liées à l'emploi et autour de la promotion des jardins partagés et la production maraîchère locale via les circuits courts. Qu'à cet effet, le Conseil Régional a souhaité développer les initiatives des habitants grâce à une aide financière en investissement de 4 573.00 € maximum par micro-projet, complétée par un financement de la collectivité territoriale gestionnaire.

Les micro-projets qui peuvent être soutenus par le Fonds de Travaux Urbain doivent concerner les espaces publics (ou d'usage public) et viser à :

- La sécurisation
- La qualité environnementale
- La propreté et l'entretien
- La convivialité

Qu'à ce titre, la commune de Loison-sous-Lens, après en avoir délibéré lors de sa séance du 5 juillet 2023, a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place du Fonds de Travaux Urbains.

Que par arrêté du Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, la ville de Loison-sous-Lens s'est vue octroyer une subvention d'un montant de 10 000,00 € correspondant à 50% du coût global du Fonds de Travaux Urbains.

Qu'un Comité de Gestion doit être mis en place dont les missions sont :

- De mettre en œuvre des projets à partir de critères d'éligibilité définis
- D'assurer le suivi de la réalisation des projets
- D'évaluer l'impact du projet sur le quartier (la réalisation des travaux doit faire l'objet d'une fiche bilan)

Le Comité de Gestion se réunit au minimum tous les 3 mois.

Composition : Le comité de gestion comprend des membres élus, des techniciens de la ville et des habitants.

Considérant que ce dispositif s'inscrit dans une démarche participative au profit des habitants du Quartier Prioritaire Politique de la Ville, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- De prendre acte de la composition des membres du comité de gestion comme suit :

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
DEBREU Benoît	Habitant
WATTEBLED Amandine	Habitant
KRUSZKA Daniel	Maire
GUIDE David	Président de l'Association Anim'le 8
PENETTICOBRA David	Conseiller Municipal Délégué
KRZYZELEWSKI David	Directeur Adjoint des Services Techniques
RAVAUX Serge	Chef de projet Urbain

- D'inscrire les crédits afférents à ce dispositif au budget 2024 et créer une imputation budgétaire et comptable spécifique aux comptes 21573 « Matériel et outillage de voirie » et 215738 « Autre matériel et outillage de voirie », pour le Fonds de Travaux Urbain.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives de suivi du dossier.

Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Conseiller Municipal, pose la question de savoir comment les deux habitants ont été choisis.

Monsieur le Maire répond qu'« *il s'agit de Benoît DEBREU, eu égard à sa participation active aux actions notamment en direction des écoles et autour des jardins pédagogiques et notamment aussi autour du maraîchage. Quant à Amandine WATTEBLED, c'est plutôt la dimension sociale à travers effectivement sa participation et son engagement au sein de l'association des Restos du Cœur.* »

✚ **Signature de la convention de partenariat avec l'association Nœux Environnement dans le cadre du Ministère de la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires « Fonds vert biodiversité » 2024-2025 :**

Monsieur LELONG expose que Nœux Environnement, Association de protection de l'environnement, mais également atelier et chantier d'insertion qui intervient dans la gestion des milieux naturels et sur le volet d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, a déposé un dossier de demande de subvention globale sur plusieurs sites de l'Artois dont celui de Loison-sous-Lens en vue de restaurer des corridors écologiques.

Ce dossier a été déposé et accepté dans le cadre du « Fonds Vert Biodiversité » 2024-2025 à hauteur de 80%.

Concernant la ville de Loison-sous-Lens, le cours d'eau sur le chemin du halage et la zone humide rue Basly à côté du n°56, s'inscrivent dans ce projet qui consiste à traiter la problématique de la Renouée du Japon, entre autres, espèce invasive qui colonise de plus en plus les espaces et plus particulièrement les cours d'eau.

Pour le cours d'eau longeant le chemin du halage, la restauration des corridors écologiques consiste à réaliser des travaux spécifiques de gestion différenciée et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la plantation après bâchage de plus de 200 arbustes avec un volet sensibilisation auprès des scolaires et extrascolaires.

S'agissant de la zone humide rue Basly, il s'agit de réaliser des travaux spécifiques de gestion différenciée et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec un volet éducatif et pédagogique porté sur la biodiversité.

Que le coût du projet est estimé à 41 120,00 € TTC, le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires participant à 80%. Le reste à charge pour la Commune est estimé à 8 224,00 € répartis comme suit : 4 112,00 € pour l'année 2024 et 4 112,00 € pour l'année 2025.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable au partenariat entre la Commune et l'association Noeux Environnement dans le cadre de la convention d'intervention Fonds Vert Biodiversité pour la restauration des corridors écologiques dans l'Artois.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Noeux Environnement ainsi que tout document à intervenir en cette affaire.

**✚ Travaux :**

• **Point sur les travaux (Monsieur LELONG) :**

- ✓ Rue Spas : réhabilitation du réseau d'assainissement et création des branchements pour les habitations non raccordées au réseau collectif :

Le démarrage des travaux par la CALL est prévu le 18 mars prochain pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Afin de minimiser la gêne occasionnée, ces travaux seront phasés selon le planning suivant :

- ↳ Phase 1 : réhabilitation du réseau assainissement et reprise des branchements particuliers du haut de la rue Spas au n°174 du 18 mars au 26 avril 2024 : travaux réalisés en route barrée avec mise en place de déviations.
- ↳ Phase 2 : création des branchements assainissement pour les habitations non raccordées au réseau collectif de la rue Curie à la rue Liénard du 29 avril au 30 août 2024 : travaux avec alternat de circulation par feux tricolores.

La CALL s'engage à ce que toutes les dispositions soient prises afin de limiter les nuisances et de tenir compte des situations particulières.

D'autre part, la CALL conseille aux riverains dont les habitations ne disposent pas de boîte de branchement de profiter de cette occasion pour se mettre en conformité avec les règles en matière d'assainissement des eaux usées. En effet, pour information, ceux-ci seront dans l'obligation de se raccorder dans les deux mois suivant la fin des travaux d'assainissement. Les riverains sont invités à remplir l'imprimé « demande de raccordement » et à l'envoyer à la CALL avant le 29 mars 2024.

- ✓ Rue Devouges : travaux d'assainissement :

Les travaux, également gérés par la CALL, débuteront le 25 mars 2024 pour une durée prévisionnelle de 8 mois.

Un courrier sera distribué aux riverains.

Monsieur le Maire a demandé qu'une attention particulière soit apportée afin de garder l'accès aux commerces.

Une déviation sera mise en place pour le réseau TADAO, les 2 arrêts présents sur la zone seront déplacés.

- ✓ Ligne aérienne VENDIN / GAVRELLE : la dépose des lignes est en cours à l'exception de la gare de Loison et la base de plein air pour lesquelles le démontage de ces pylônes est prévu fin 2024, début 2025 pour des raisons de sécurité.
- ✓ 76 rue Basly : la démolition du bâtiment est prévue cet été.
- ✓ Sens de circulation rues Basly-Diderot-Rousseau : suite à l'enquête faite auprès des riverains, le sens unique retenu est la remontée de la rue Diderot (vers la rue Léon Blum).
- ✓ Projets de vente : le bâtiment loué actuellement par la compagnie d'assurance Allianz sis rue 95 rue Léon Blum (valeur vénale 67 680 €) et le terrain rue du Muguet.
- ✓ ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : mise en conformité en cours pour les WC du local des pêcheurs, la salle Rostand et l'école Les Marronniers. La mise en conformité des quais de bus est reportée au mois de mai/juin.

- **Questions diverses :**

- ➔ Est-il possible de rappeler dans la prochaine *Vie Loisonnaise* les règles en matière de respect des horaires pour les tontes ainsi que les règles relatives aux containers à poubelles sur la voie publique.
  - ↳ La demande a été transmise au service communication : les rappels seront insérés dans l'édition du mois d'avril.
- ➔ Proposition d'informer personnellement chaque commerçant de la Cité du 8 sur l'organisation et le suivi des travaux entrepris dans les rues Devouges et Spas.

- **Point sur les sinistres (Monsieur PENETTICOBRA, Conseiller Municipal Délégué) :**

*« Au niveau des sinistres nous avons eu le 2 avril dernier pour la cantine Danielle GUIDE une nouvelle recherche de fuites. Dans ce dossier, il y a plusieurs entreprises qui sont concernées mais on a de grosses difficultés à les faire venir en même temps. Or, pour que ce soit contradictoire, il faut qu'on arrive à les faire venir même temps. Grâce à cette recherche de fuites, on va pouvoir recenser tous les accès d'eau qui rentrent dans ce bâtiment et essayer de saisir avec l'avocat toutes les parties concernées pour aboutir à un accord amiable.*

*En ce qui concerne la salle Birien, nous sommes dans l'attente d'une date d'audience au tribunal dans les mois à venir*

*Pour le Stade Berro, l'accord a été validé afin que nos services entreprennent eux-mêmes les travaux de rénovation suite aux fuites et remplacement de la toiture. »*

#### ✚ **Sécurité :**

- **Vidéoprotection :**

Monsieur Bernard COQUET, Adjoint au Maire, annonce que les travaux préparatoires sont terminés. Les premières caméras ont été livrées, la pose débutera par le Centre-Ville.

Il précise qu'une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2024 a été déposée.

Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI sollicite la parole : *« Monsieur le Maire, je pense que les administrés au niveau de la vidéoprotection ont bien compris que ça va se faire en temps et en heure, il n'y a pas de souci là-dessus. En revanche beaucoup d'administrés s'interrogent sur les caméras installées à divers endroits de la commune, sur certains parkings par exemple. Les questions qui me sont remontées sont les suivantes : où sont reliées ces caméras en cas de détérioration et qui peut visualiser les images ? »*

Monsieur Bernard COQUET, Adjoint au Maire à la sécurité, explique que toutes les caméras ne sont pas installées à cause de difficultés d'approvisionnement qui ne sont toujours pas totalement réglées.

Sur la question des personnes habilitées à visionner les caméras, elles sont au nombre de 4 : Monsieur le Maire, Dominique FURLAN, Collaborateur de Cabinet, Fabrice TORCHY, Directeur Général Adjoint des Services et lui-même.

Il précise que les extractions d'images ne sont possibles que sur commission rogatoire.

- **La sécurité dans les transports en commun :**

Monsieur COQUET expose que le 8 février dernier, s'est tenue la réunion annuelle à la Sous-Préfecture de Lens.

Il reprend le bilan établi par le réseau de transport TADAO concerne les territoires de la CALL (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin), la CAHC (Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin) et la CABBALR (Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane) :

- ↳ Le nombre d'incivilités recensé est en baisse : 753 en 2021, 647 en 2022 et 575 en 2023 dont 457 comportements inappropriés (chahut, non-respect de matériel, demande d'arrêt abusive, musique trop forte, etc.).

- ↳ 20 agressions physiques ont été relevées.

- ↳ La tranche horaire la plus concernée par ces incivilités se situe entre 16h et 19h.

- ↳ La ligne Bulle n°2 recense le plus de problèmes dans la région de Béthune.

- ↳ Les villes les plus impactées sont Bruay-la-Buissière, Béthune et Lens.

La réduction des incivilités est liée en grande partie à la concertation des actions de la Police Nationale, des Polices Municipales et de TADAO qui a mis en place des médiateurs pour améliorer les rapports

clients/personnels. Ces médiateurs interviennent également dans les établissements scolaires (collèges et lycées) dans un but préventif.

### ❖ **Pôle Vie Sociale : action sociale, solidarités, logement**

#### • **Le Filet de L.E.A. :**

Madame Sandrine WABLE, Conseillère Municipale, expose que la distribution se déroule à la salle BOIDIN, 118 rue Georges Devouges.

Qu'en 2023, 86 familles ont eu accès ponctuellement ou régulièrement aux colis correspondant à 535 colis distribués.

Afin de faire face d'une part, à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire due à la hausse des prix qui touche l'alimentation, l'énergie, le carburant, et d'autre part à la baisse des dons due à la vente des paniers anti-gaspillage dans les commerces, un grand nombre d'administrés a été orienté vers les Restos du Cœur de Loison-sous-Lens, Vendin-le-Vieil et Harnes, afin de garder l'accès au filet de L.E.A. pour les bénéficiaires qui sont au-dessus de leur barème (travailleurs pauvres, intérimaires, retraités...).

Actuellement, 9 bénévoles s'occupent de la distribution tous les vendredis matin, 10 familles bénéficient d'un colis alimentaire en fonction de la composition familiale.

#### • **Sortie en famille :**

Madame WABLE annonce que cette année, la sortie en famille aura lieu le mercredi 26 juin au parc d'Attraction « Bagatelle ». L'objectif est d'offrir à l'ensemble des membres des familles un moment de détente, de créer ou recréer du lien social, d'éviter l'isolement et préserver le mieux vivre ensemble. Elle est destinée aux familles en situation de précarité, de fragilité ou ayant un enfant en situation de handicap.

Un bus de 55 places est réservé avec la société Jules Benoit, 15 familles Loisonnaises seront invitées à participer à cette journée, familles suivies par les agents du C.C.A.S., les assistantes sociales du Département et de la CAF.

#### • **Partageons nos différences :**

Madame Danielle NOWOTNIK, Conseillère Municipale Déléguée, annonce que cette année, la sortie adultes handicapés aura lieu le mercredi 19 juin avec une visite des ateliers de la chocolaterie de Beussent, le repas du midi se déroulera à la brasserie « le Cornet d'Amour » à Berck, puis la journée de terminera avec un quartier libre au bord de mer.

Les transports seront assurés par les sociétés Jules Benoit et Handynamic de Seclin pour la location du véhicule PMR, qui sera conduit par les adultes relais.

#### • **La semaine bleue :**

Madame Sabrina TROLET, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la semaine bleue aura lieu du 30 septembre au 6 octobre 2024.

Les membres du pôle proposent les activités suivantes :

- L'initiation au code de la route avec Madame TROLET Sabrina, Conseillère Municipal Déléguée
- Visite du centre historique des mines de Lewarde
- Repas à l'Abbaye des établissements Leclerc
- Les après-midi jeux

Le CCAS reste à disposition pour toutes autres propositions.

#### • **RAS : appel à projet :**

Madame NOWOTNIK expose que pour l'année 2024 et comme l'an passé, l'appel à projet concerne 40 places d'accompagnement en sphère solidarité.

Le public cible concerne les bénéficiaires du RSA rencontrant plusieurs freins périphériques lourds (logement, santé, social...) faisant obstacle à toute reprise d'activité, en situation d'isolement, non autonomes, nécessitant un accompagnement régulier de proximité à étapes, non employables dans les 24 mois, ou en attente d'ouverture d'autres droits tels que retraite ou AAH (allocation aux adultes handicapés).

L'objectif est de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre du parcours d'insertion sociale : réalisation d'un état de leur situation à l'entrée, en cours et en fin de parcours, mobilisation des actions

d'insertion et des démarches nécessaires à la mise en œuvre du parcours et à la résolution des problématiques rencontrées.

La place d'accompagnement est financée à hauteur de 160€, soit une subvention de 6 400€ pour les 40 places sollicitées.

- **Renouvellement des conventions de partenariat :**

Madame NOWOTNIK expose que les partenaires ont été relancés afin de renouveler les différentes conventions :

- Pacte 62 (Épicerie Solidaire)
- LECLERC & LECLERC Drive (denrées alimentaires)
- Séances de Psychologie avec Monsieur CATTEAU Sébastien
- McCain (dons de denrées alimentaires)

- **Le banquet des Aînés :**

Madame WABLE annonce que cette année le Banquet des Aînés aura lieu le vendredi 20 septembre à la Halle des Sports Cyr Louis Raux.

Le traiteur LEBRUN a été choisi pour la préparation du repas et du service à table.

Un bus sera mis à disposition par le transporteur Jules Benoit pour un ramassage sur la Commune des personnes non véhiculées.

Il est de tradition de mettre à l'honneur les doyens de la commune, quand le repas s'organise sur Loison-sous-Lens. Un panier garni et un bouquet de fleurs seront offerts à cette occasion.

Le panier garni sera confectionné par les Établissements Leclerc tandis que le « Temple de la Fleur » sera sollicité pour le bouquet de fleurs.

Les services techniques seront mobilisés pour la préparation de la salle et la CALL contactée pour le prêt de tables rondes supplémentaires.

S'agissant de l'animation, le prestataire n'a pas encore été choisi.

- **Augmentation de la participation aux frais d'obsèques :**

Madame WABLE rappelle que la participation aux frais d'obsèques des familles défavorisées a été fixée à 200,00 € lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

Que cette participation n'a jamais été revalorisée depuis.

Les membres du Conseil d'Administration réuni en séance le 8 avril, ont validé la revaloriser de cette aide aux frais d'obsèques à hauteur de 300,00 €.

Monsieur le Maire remercie les membres du pôle.

- ❖ **Pôle Cohésion Territoriale : parentalité, développement des compétences, famille, formation**

- **Les ateliers parentalité :**

Monsieur Dominique VASSEUR, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que cette action est destinée aux mères de famille avec des enfants à charge et aux futurs parents qui vivent sur la commune. Les séances se déroulent dans les locaux de l'association « Anim'le 8 » au 8 rue Gay Lussac à Loison-sous-Lens et sont animées par deux TISF (Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale) de l'Association des Mères de Famille.

Depuis la reprise le 6 février dernier, 8 mamans répondent présentes et se réunissent les mardi après-midi autour d'un atelier cuisine grâce à des dons effectués par les Resto du Cœur de la Commune.

Monsieur Dominique VASSEUR, Conseiller Municipal délégué au développement durable, propose une animation autour du tri sélectif et des biodéchets lors d'un après-midi parentalité en accord avec Madame MATHONA, TISF. Cette première intervention pourrait en amener d'autres.

La date retenue est le 30 avril avec l'installation d'un composteur.

• **Dispositif « 10 000 départs en vacances » initié par la CALL :**

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, expose qu'il s'agit d'une initiative solidaire lancée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) dont le but est d'offrir aux habitants du secteur des chèques pour les aider à partir en vacances.

Cette aide, sous forme de chèque vacances, est de 100 € par adulte et 50 € par enfant. Cette aide est versée pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum et sur présentation d'un justificatif.

Dans ce cadre, les bénéficiaires disposent d'un accompagnement administratif par la Collectivité pour faciliter les démarches et trouver les meilleures solutions pour rendre le départ possible.

Ce dispositif concerne un large public car l'aide financière est soumise à un barème supérieur à celui de la CAF. Il est fonction du revenu fiscal du foyer et de sa composition. Ainsi peuvent bénéficier de cette aide des demandeurs d'emploi, des étudiants, mais également des salariés ou encore des retraités.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour la population qui concourt à développer la mobilité, l'autonomie, la confiance en soi etc., les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'adhérer au dispositif 10 000 départs en vacances ;
- De verser 200 € à l'association Vacances Ouvertes au titre de l'adhésion ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• **Point emploi avec le Guichet Unique Initiative Emploi :**

❖ **La journée de l'emploi :**

Monsieur GUIDE expose que l'action est programmée le 16 avril prochain à la salle Cuvelier de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

A ce jour, près de 40 partenaires ont répondu présent : les centres de formation, les agences d'intérim, les entreprises, la Mission Locale, France Travail, Proch'Emploi, etc.

Les thèmes abordés seront : l'emploi, la formation, la reconversion, la création d'entreprise.

❖ **Actions prévues sur 2024 en lien avec France Travail :**

Monsieur GUIDE présente les 2 actions :

- Une action ciblant les « métiers porteurs » : transport/logistique - SAP - hôtellerie/restauration - bâtiment : une centaine de personnes sera conviée.  
Date proposée : le jeudi 6 juin 2024.
- Une action « cible jeunes » : présentation du Contrat d'Engagement Jeune, du Service Civique, etc.  
Date proposée : le mardi 8 octobre 2024.

❖ **Bilan avec France Travail :**

Monsieur GUIDE expose que fin décembre 2023, la commune de Loison-sous-Lens comptait 448 demandeurs d'emploi dont 251 hommes et 237 femmes.

France Travail souligne la baisse significative des demandeurs d'emploi sur la commune.

Deux entreprises ont fait savoir leur besoin en recrutement dans les prochains mois :

- La GIGA FACTORY ACC, à Douvrin/Billy-Berclau, fabrication de batteries lithium : 800 emplois d'ici 2025. France Travail organise une journée recrutement « *Votre carrière se charge chez ACC* » le 20 mars 2024 de 14h à 16h30. Pour les demandeurs d'emploi intéressés, il suffit de s'inscrire sur le site France Travail dans la rubrique « mes événements emplois ».
- La nouvelle usine de batteries RENAULT/ENVISION à Douai : à partir de septembre 2024, recrutement de 350 personnes, principalement des opérateurs de production et des conducteurs de ligne.

❖ **Statistiques GUIDE 2023 :**

Monsieur GUIDE donne quelques chiffres :

- ↪ 141 personnes ont été reçues : 73 femmes et 68 hommes
- ↪ 85 contrats ont été conclus
- ↪ 2 Recherches de Contrat d'Apprentissage, 4 recherches de stage, 1 stage obtenu, 15 recherches de formation, 2 formations obtenues, 1 accompagnement Auto Entrepreneur

↳ 105 élaborations de CV, 22 élaborations de lettres de motivation, 121 accompagnements à la recherche d'emploi

Il reprend les événements qui se sont tenus en 2023 :

- le 20 mars 2023 : Action sur la Découverte de l'Espace Numérique de la Commune en lien avec Pôle Emploi LENS/LALOUX et la CYBERBASE.
- le 4 avril 2023 : « JOURNEE DE L'EMPLOI » à la Salle CUVELIER
- le 15 juin 2023 : Rencontre « CIRCUIT COURT » Jeunes/Entreprises
- le 21 septembre 2023 : « Présentation de la Semaine du Handicap »
- le 9 novembre 2023 : Action « CŒUR DES COMMUNES »

Bilan concernant la Mission Locale : une permanence est assurée par Géraldine CHARLEY (Conseillère en Insertion Professionnelle), tous les mardis de 14H00 à 15H30, dans les locaux de l'Accueil Solidarité. Lors des permanences, des points réguliers sur des jeunes suivis par la Mission Locale et le GUIE sont effectués afin de maintenir un accompagnement de qualité.

Elle accompagne 115 Jeunes Loisonnais (es) de 16 ans à moins de 26 ans.

Bilan de l'accompagnement : 17 Jeunes à l'Emploi dont 11 CDI et 6 CDD, 4 Jeunes en Contrat en Alternance, 1 Jeune en Service Civique, 1 Jeune en Formation, 8 Jeunes scolarisés, 84 Jeunes Demandeurs d'Emploi (Jeunes qui alternent Contrat Intérim, Pôle Emploi et Jeunes en CEJ).

Monsieur le Maire remercie les membres du pôle

### ❖ Pôle Festivités, Culture et Communication

#### ➤ Festivités :

- 14 juillet 2024 - Loison Rétro Passion 2<sup>ème</sup> édition :

Madame Sabrina TROLET indique que l'organisation suit son cours. De nombreux stands et Food truck sont déjà inscrits. La partie animation avec les groupes de musique et les shows est bouclée.

Le programme est prêt, les affiches et flyers seront bientôt imprimés afin de les distribuer sur de nombreux événements en amont.

Une réunion est prévue avec les trois comités de la commune afin d'organiser la buvette.

- Présentation du projet du parc éphémère en décembre 2024 :

Madame TROLET expose qu'un parc éphémère proposé par la société XXL Group sera installé à la salle Cyr Louis Raux du 21 au 28 décembre 2024. Jeux gonflables, animations et restauration seront au programme.

Les associations Loisonnaises seront prochainement contactées pour leur proposer d'y organiser leur arbre de Noël.

- Les Guinguettes de la Souchez - édition 2024 :

Madame TROLET expose qu'une réunion a eu lieu avec les différentes communes concernées le 20 février dernier pour relancer le projet sur 2024.

L'évènement se tiendra les 10 et 11 août 2024 à Loison-sous-Lens sur les berges derrière le marais si l'avancée des travaux le permet.

Le financement sera assuré pour partie par l'association Le Prévert de Harnes. La demande de subvention auprès de la CALL a été envoyée. Concernant la subvention de la Région, suite à la baisse très significative du montant attendu, une demande sera faite en parallèle dans le cadre du contrat de destination touristique.

La communication de l'évènement sera assurée par l'Office de Tourisme de Lens dès le mois de mai.

Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI sollicite la parole : « *cette année dans le document de travail, il n'y a aucun élément sur le financement de cet événement, alors que l'année dernière on avait tout le plan de financement ?* »

Monsieur le Maire répond que le financement n'apparaît pas, bien qu'il aurait pu, parce qu'il reste identique.

Monsieur TREPCZYNSKI en demande communication.

Monsieur SADOWSKI, Directeur Général des Services, apporte les précisions suivantes : Il confirme que le budget reste le même, cependant les municipalités sollicitent des financeurs pour éviter de tomber les travers qu'on a connu l'an passé. A cet effet, l'Office du tourisme est sollicité au titre du contrat de destination touristique pour aller chercher les financements.

- **Organisation d'un concert en 2025 :**

Monsieur Frédéric HAUTTECOEUR, Conseiller Municipal, expose le projet d'accueillir le chanteur Will BARBER, demi-finaliste de The Voice, lors d'un concert le 23 mai 2025 à Loison-sous-Lens.

➤ **Culture :**

Madame Marie-Hélène MARLIER, Conseillère Municipale Déléguée, dresse le bilan des deux dernières manifestations :

- Le Salon du Livre du 16 mars : 35 auteurs de tout genre littéraire étaient présents et ravis de l'accueil. Manifestation à reconduire.
- L'exposition de peintures des 5,6 et 7 avril : sur le thème de la danse, l'exposition a accueilli plus de 300 visiteurs

Madame MARLIER adresse ses remerciements aux enfants des écoles

- La fête de la musique 2024 :

Madame MARLIER annonce qu'un nouveau concept sera inauguré cette année avec la mise en place d'un car podium sur la place de la Mairie par la société XXL Group.

Des structures gonflables seront installées (dont l'accès sera gratuit), une créatrice de bijoux dédiés à la musique sera présente ainsi que la buvette et la restauration.

Les concerts débuteront dès 20h.

❖ **Pôle finances et coordination grands projets**

- **Convention de mandat entre la ville de Loison-sous-Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Délégation de maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de dévoiement des réseaux de communications électroniques :**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose que la ville de Loison-sous-Lens envisage de restructurer les voiries, les trottoirs et la mise en souterrain des réseaux divers rue Devouges.

Cette voirie qui constitue l'épine dorsale de la Cité 8 irrigue une partie du quartier. Elle constitue au Nord depuis Vendin-le-Vieil, l'une des entrées de ville et nécessite au terme du futur aménagement de conforter la sécurité des usagers de la route, par des espaces lisibles, agréables et exempts de pollutions visuelles.

Ce projet de réaménagement de l'espace public traduit la volonté de la Commune de traiter les questions de sécurité, d'environnement et de cadre de vie.

Dans ce cadre, la ville souhaite un enfouissement coordonné des lignes téléphoniques et électriques.

Qu'à ce titre, elle a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, d'un part pour la partie assainissement et eau potable, et d'autre part pour l'enfouissement coordonné des lignes téléphoniques et électriques.

Que la Communauté d'Agglomération est propriétaire de l'infrastructure de réseaux de communications électroniques dite « ex-Numéricable ». Elle est donc appelée à participer, comme d'autres exploitants de réseaux concernés au dévoiement de son infrastructure sur un linéaire d'un peu plus de 500 mètres. Le coût de la tranchée (préparation, travaux, réfection) sera réparti entre les 4 futurs occupants (ENEDIS, Orange, Eclairage public communal et CALL).

Que la participation de la CALL peut être envisagée sous la forme d'une convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune).

A ce titre, la CALL accepte de prendre en charge financièrement le dévoiement de son infrastructure, mais souhaite déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la Commune.

La restructuration de la voirie est prévue en deux tranches sur 2024 et 2025. Les coûts estimatifs pour la CALL seraient de 30 256,25 € HT pour 2024 et 51 011,25 € HT pour 2025.

Qu'un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage mais aussi les conditions techniques et financières de la réalisation des études et des travaux par la Commune est proposée à la signature.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

### **Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage relative au dévoiement des réseaux de communications électroniques rue Devouges ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Il est précisé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage à rembourser à la Commune, sur justificatifs, le montant des dépenses TTC, réellement engagées comme suit :

- ↳ Un premier acompte correspondant à 20% du montant prévisionnel global TTC soit 19 504,20 € TTC,
- ↳ Des acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des études et travaux, sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées,
- ↳ Le solde, après notification du dernier procès-verbal de réception des ouvrages et de levées des réserves de travaux.

### **• Remboursement des frais de visite médicale – renouvellement permis poids lourds :**

Monsieur DONDELA expose que la conduite des véhicules mais également des engins mobiles automoteurs et des équipements servant au levage peut occasionner des accidents graves. De ce fait la réglementation prévoit plusieurs types d'obligations de formation.

Le code de la route, dans son article R221-1 précise que « Nul ne peut conduire un véhicule ou en ensemble de véhicules, s'il n'est titulaire de la catégorie correspondante du permis de conduite en état de validité et s'il ne respecte les restrictions d'usage mentionnées sur ce titre ».

Que l'article R 221-10 du Code de la Route prévoit que les permis de conduite C (transport de marchandises ou de matériels), D (transport de personnes), BE (voiture + remorque) ne peuvent être obtenus ou renouvelés qu'à la suite d'une visite médicale favorable. Dans le cadre d'un renouvellement, les agents ne peuvent se soustraire à une visite médicale obligatoire auprès d'un médecin agréé.

Qu'un agent s'est présenté à une visite médicale auprès d'un médecin agréé et a été contraint de lui régler la consultation d'un montant de 36,00 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

### **Vote à l'unanimité**

- D'approuver le remboursement à l'agent concerné de la somme avancée dans le cadre de sa visite médicale obligatoire au renouvellement de l'autorisation de conduite des véhicules poids lourds.
- D'approuver, d'une manière générale, le remboursement de la visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourds aux agents territoriaux dont le permis poids lourds est demandé pour l'exercice de leurs fonctions, sur présentation d'une facture acquittée.

### **• Création de postes dans le tableau des effectifs du personnel :**

Monsieur DONDELA expose qu'un agent contractuel permanent remplit les conditions afin d'être intégré au sein de la fonction publique territoriale sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant que les besoins du service le justifient ;

Que ce poste doit être créé dans le tableau des effectifs du personnel communal ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

### **Vote à l'unanimité**

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'année en cours.

### **• Attribution d'une prime exceptionnelle à un agent territorial – régularisation de rémunération suite à erreur matérielle dans l'arrêté de nomination :**

Monsieur DONDELA expose qu'un agent territorial a subi, suite à une erreur matérielle, un manque à gagner sur sa rémunération.

Qu'en effet, une partie de la rémunération de l'agent concerné étant basée sur le régime indemnitaire maximal servi au titulaire de l'emploi fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité, une erreur de 322,16 € brut mensuel a été constatée depuis le mois de juin 2020.

Qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

### **Vote à l'unanimité**

- De régulariser le manque à gagner de l'agent concerné par le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 14 497,20 € brut.

➤ Les crédits sont inscrits au budget municipal à l'article 64111 « Rémunération principale des personnels titulaires ».

• **Création d'emplois non permanents d'animateurs en contrats d'engagement éducatif dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2024 :**

Monsieur DONDELA rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Que le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités. Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture est intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peut en aucun cas être considérée comme un avantage en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Que les activités proposées par les accueils de loisirs imposent pour les mois de juillet et août de faire appel à des emplois saisonniers pour l'encadrement des enfants et le fonctionnement du centre.

Que le recrutement de ces emplois est lié à la fréquentation des enfants. Qu'à ce jour, le besoin en encadrement des accueils de loisirs s'élève à 55 emplois saisonniers à temps complet répartis comme suit :

- ↗ Vacances de printemps : 10 postes
- ↗ Vacances d'été : 35 postes
- ↗ Vacances de Toussaint : 10 postes

Que ces emplois seront rémunérés dans le cadre des contrats éducatifs d'engagement et selon le barème voté en Conseil Municipal du 5 juillet 2023.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer dans la limite de 55 le nombre de postes d'animateurs pour assurer l'encadrement des accueils de loisirs de l'année 2024.
- Les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'année en cours.

• **Établissement de mandats administratifs pour le remboursement de l'adhésion au séjour neige 2024 :**

Monsieur DONDELA expose que trois familles ont fait une demande de remboursement de l'acompte versé d'un montant de 60,00 € pour leur enfant qui ne pourra pas participer au séjour neige du 2 au 9 mars 2024.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir des mandats administratifs pour un montant total de 180,00 € correspondant aux acomptes versés par les familles au titre du séjour neige 2024.

• **Vote des taux de fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 :**

Monsieur DONDELA rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de Taxe d'habitation ont été gelés en 2020 – 2021 et 2022 à leur niveau de 2019.

Cependant, l'article 1636 B sexies du Code général des impôts prévoit qu'à compter de 2023, les Conseils Municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux de taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Par ailleurs, l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a modifié les règles de liens entre les taux, la taxe foncière sur les propriétés bâties se substituant à la Taxe d'habitation comme pivot pour l'application de ces règles.

Ainsi le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

- Ne peuvent, par rapport à l'année précédente, être augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Ou doivent être diminués, par rapport à l'année précédente, dans une proportion au moins égale à la diminution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait fixé les taux de la fiscalité directe locale à :

- ↳ TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 52,76%
- ↳ TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 95,50%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

➤ De maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 comme suit :

- ➔ TH : 23,16 %
- ➔ TFPB : 52,76%
- ➔ TFPNB : 95,50 %

• **Vote du compte administratif 2023 :**

Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		650 374,55 €
Part. affectée à investissement		- 396 767,83 €
Opérations de l'exercice	5 859 913,65 €	6 492 300,19 €
<b>Totaux</b>	<b>5 859 913,65 €</b>	<b>6 745 906,91 €</b>
Résultat de clôture		<b>885 993,26 €</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 952 327,89 €
Part. affectée à investissement		
Opérations de l'exercice	1 736 428,24 €	3 021 272,75 €
<b>Totaux</b>	<b>1 736 428,24 €</b>	<b>5 973 600,64 €</b>
Résultat de clôture		<b>4 237 172,40 €</b>

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reportés		3 602 702,44 €
Part. affectée à investissement		- 396 767,83 €
Opérations de l'exercice	7 596 341,89 €	9 513 572,94 €
<b>Totaux</b>	<b>7 596 341,89 €</b>	<b>12 719 507,55 €</b>
Résultat de clôture		5 123 165,66 €

**Nombre de votants : 28**

**Vote Pour : 27 - Abstention : 1**

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle.

Monsieur DONDELA propose de débiter le vote du budget avec les subventions aux associations. Ainsi, il invite les membres du Conseil Municipal qui sont membres des bureaux des associations à quitter la salle afin de ne pas prendre part au débat et au vote.

• **Subventions aux associations :**

Considérant que les subventions aux associations ont fait l'objet d'une étude relative à la justification des différentes demandes, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions communales de fonctionnement comme suit :

1. CCAS	47 528.55 €
2. ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE	700.00 €
3. ASSOCIATION SPORTIVE LOISONNAISE FOOTBALL	15 000.00 €
4. AVENIR OUVRIER LOISONNAIS	2 000.00 €
5. LOISON ATHLETIC CLUB SECTION BASKET	13 000.00 €
6. LOISON ATHLETIC CLUB SECTION TIR	1 700.00 €
7. JUDO CLUB LOISONNAIS	1 500.00 €
8. AGILIS RANDO	900.00 €
9. ATOM GYM	350.00 €
10. ASSOCIATION DE DEFENSE DU DROIT DE CIRCULER EN VEHICULES ANCIENS	400.00 €
11. LES DAMES CREATIVES LOISONNAISES	500.00 €
12. LES MEDAILLES DU TRAVAIL	1 000.00 €
13. LES SENIORS LOISONNAIS	800.00 €
14. SOCIETE DE CHASSE	400.00 €
15. STARTER CLUB MOTO	300.00 €
16. LES PETITES MAINS LOISONNAISES	300.00 €
17. LA PALETTE LOISONNAISE	1 000.00 €
18. HARMONIE LA JEUNESSE	13 000.00 €
19. COMITE DES FETES CITE HOLLANDAISE	500.00 €
20. COMITE DES FETES DU CENTRE	500.00 €
21. VIVACITE 8	500.00 €
22. ANIM'LE 8	5 500.00 €
23. AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	14 000.00 €
24. ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	300.00 €
25. DYNAMIQUE COLLECTIVE ASSOCIATION	1 000.00 €
26. LE BIEN ETRE LOISONNAIS	1 000.00 €
27. MAIN DANS LA MAIN	500.00 €
28. NOS QUARTIERS CITE 8 DES HAUTS DE LENS	100.00 €

29. APE DOLTO	300.00 €
30. LA CHOREALE	457.35 €
31. ASSOCIATION LE PREVERT DE HARNES	5 000.00 €

**Nombre de suffrages exprimés : 13**

**Votes Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Sans participation : 16**

Les élus sortis sont invités à reprendre leur place.

• **Vote du budget 2024 :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<b>RECETTES</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>7 068 555,45 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>6 710 465,18 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 779 020,63 €</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>7 068 555,45 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>6 710 465,18 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 779 020,63 €</b>

**Votes Pour : 28**

**Vote Contre : 0**

**Abstention : 1**

Monsieur DONDELA adresse au nom des membres du Pôle toutes ses félicitations et remerciements pour le travail qui a été réalisé par les deux collaboratrices du service comptabilité.

• **Programmes prévisionnels d'investissement 2024 :**

Monsieur DONDELA présente les programmes 2024 repris ci-après :

	N°Prog.	PROGRAMMES PREVISIONNELS en DEPENSES	ARTICLES BUDGETAIRES	MONTANT PROVISIONNE (avec reports de N-1)
EMPRUNTS		EMPRUNTS en CAPITAL	1641	493 924,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	9176	Création d'un parc paysager rues Bellanne/Lussac	2128	80 000,00 €
	9186	Programme développement durable	2128	30 000,00 €
				110 000,00 €
V.R.D	9099	V.R.D. Réhabilitation de la rue DEVOUGES	2151	1 200 000,00 €
		V.R.D. Réhabilitation de la rue SPAS		
	9034	PROGRAMMES de réhabilitation et d'entretien des VOIRIES COMMUNALES (accord cadre)	2151	250 000,00 €
	9030	Mise en LED de l'éclairage public sur les 2/3 des mâts restant à équiper	2158	468 000,00 €
				1 918 000,00 €
AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS	9172	AD'AP (Agenda d'Accessibilité Partagé)	21318	260 000,00 €
	9040	Travaux d'isolation, de réhabilitation et/ou de démolition de BÂTIMENTS	21318	30 000,00 €
				2 646 000,00 €
CREATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS - SANITAIRES - EDUCATIFS - SPORTIFS PAYSAGERS - DE LOISIRS	9187	Création d'une école maternelle Cité du 8	21312 - 2151 - 2031	3 000 000,00 €
	9018	Extension du Foyer Lucien HARMANT	21318	53 000,00 €
				3 053 000,00 €
SECURITE PUBLIQUE	9188	Mise en œuvre d'un plan stratégique de VIDEO-PROTECTION (maintenance annuelle 6156)	2152	174 000,00 €
				174 000,00 €
MOYENS DES SERVICES	9020/9017	Matériel en Investissement des SERVICES TECHNIQUES, INFORMATIQUE et ADMINISTRATIF	21578-2188-2183	64 780,00 €
				64 780,00 €
PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES		Crédit prévisionnel pour dépenses imprévues (D.I.A. - Sinistres - Aléa - Opportunités ....)	21	60 000,00 €

\*\*\*\*\*

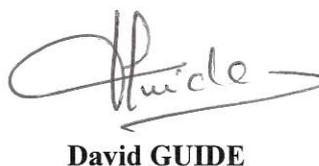
Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et plus particulièrement Monsieur Emmanuel DONDELA pour la présentation de son rapport.

Le Maire,



**Daniel KRUSZKA**

Le secrétaire de séance,



**David GUIDE**